

MAIRIE de CROS

PUY-DE-DÔME

63810

Téléphone 04 73 22 21 65
Télécopie 04 73 22 21 30



Compte rendu de la séance du vendredi 03 mars 2017

sous la présidence de *Jean Louis GATIGNOL*

Présents : Monsieur GATIGNOL Jean Louis, Monsieur VERNET Ludovic, Monsieur GUILLONNEAU Claude, Monsieur MATHE Marcel, Monsieur LENAUD Alain, Monsieur CHAMPAGNAT Yves, Monsieur JOURDEN Marc, Madame RAYNAUD Jacqueline, Monsieur RAYMOND Julien

Excusés : Mme Elodie ROUX, Mme Tamara DE WILDT-VALLET

Absents :

Secrétaire de séance : Alain LENAUD

Délibérations du conseil:

001 - Projet Ferme Solaire

Monsieur le Maire accueille Monsieur John RAVALOSON (Arborescence Capital) et Monsieur Gauthier DIENY (Green Yellow) pour faire le point sur le projet Ferme Solaire. Monsieur le Maire donne la parole à Mr John RAVALOSON et Mr Gauthier DIENY.

1 - Etat des choses

Les délais de publication de l'Appel d'Offre du gouvernement pour le rachat de la production d'électricité par EDF ont été allongés de plusieurs mois décalant d'autant le déploiement du projet. La réponse à cette appel d'offre est prévue pour la fin novembre 2017 au plus tard.

2 - Règles de la réponse selon Mr John RAVALOSON

Des précisions sont données sur les conditions techniques, économiques, juridiques et financiers du projet.

* **Techniques** : Trois impératifs doivent être remplis :

- fournir le rapport de l'étude d'impact
- fournir le certificat de Permis de construire
- fournir le business-plan

* **Economiques** : issu deux critères compétitifs

- privilégier une fourniture d'électricité
- encourager une levée de fonds participatifs ouverte à tous les habitants de la commune

de Cros et autres.

* **Juridiques** : créer une société de projet

Cette société dédiée au projet et pendant sa durée sera portée par l'entreprise "Green Yellow" entreprise de construction et d'exploitation de la Ferme Solaire.

A court terme, cession partielle de la société de projet par "Green Yellow" à société participative ou toute autre modèle économique compatible avec les intérêt la commune de Cros sous conditions faisant l'objet d'une convention spécifique.

* **Financières** :

Une enveloppe d'investissement d'un montant de plus ou moins 1 million d'euros.

3 - Exploitation Société participative publique /privée et Green Yellow

* **Produits de la Ferme** :

La fourniture de l'électricité à EDF selon un contrat d'une durée de 20 ans . Au delà de cette période, l'affectation directe de la production à la Société.

* **Revenus sur la période** : Plus ou moins 2 millions d'euros

* **Retro planning** :

- fin mars 2017, livraison plan d'implantation
- début avril 2017, livraison étude d'impact
- fin novembre 2017, permis de construire
- début 2018, début des travaux de construction.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de donner un accord de principe pour désigner l'Entreprise Green Yellow pour développer et construire une Ferme Solaire sur le site choisi dit "Le Clapeix" à CROS 63810.

1 - La commune de Cros tiendra à disposition de Green Yellow :

- le terrain terrassé pour la construction de la Ferme Solaire de 1 MW
- un bail sera signé entre les deux parties.

2- La Société Green Yellow créera une société spécifique pour le projet :

- objectif de résultats : développer et construire la Ferme Solaire en liaison avec le cabinet Arborescence Capital .
- signature entre les parties d'une convention de cession partielle entre le cédant Green Yellow et le cessionnaire (société participative).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, donne un accord de principe pour désigner l'Entreprise Green Yellow pour développer et construire une Ferme Solaire sur le site choisi dit "Le Clapeix" à CROS 63810.

002 - Travaux d'Eclairage Public Compléments EP au Bourg et à Saussat

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal d' Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme a transmis un devis estimatif pour les travaux d' Eclairage Public (Complément EP) au bourg et au lieu dit "Saussat" suivant les indications données et conformément à la demande du conseil municipal en date du 4 février. Le montant estimatif des travaux s'élève à 9 300 € HT. Conformément aux décisions prises par son Comité, le S.I.E.G peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant H.T et en demandant à la Commune un fonds de concours égal à 50 % de ce montant auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'Ecotaxe soit 4 650.54 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- approuve les travaux d'éclairage public (Complément EP) au bourg et au lieu dit "Saussat"
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec le S.I.E.G.

003 - Validation des ayants droit coupe de bois 2017

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la liste des personnes qui ont demandées leur inscription comme ayant droit pour la coupe de bois année 2017.

Mr Serge PETROZ, Le Bourg, Mr Bruno GALLION, Lacoste, Mr Gérard BESSON, Roudeix, Mr Lionel BERNARD, Bourbouloux, Mme Michèle CHARBONNEL, Lacoste, Mr Dominique DURIF, Versaussat, Mr Laurent PEYRON, Lacoste, Mr Stéphane LEROYER, Le Bourg, Mme Gaëlle ROUX, Limberteix, Mme Roselyne ROUX, Limberteix, Mr Camille ROUX, Limberteix, Mr Jean Pierre GIRAUD, Limberteix, Mr Sébastien DURIF, Mezeirat, Mr Philippe DURIF, Le Bourg, Mr Didier GATIGNOL, Le Bourg, Mme Irène LANDELLE, Le Bourg, Mr Alain ROUX, Lacoste, Mr Thierry ROUX, Le Bourg, Mr Ludovic VERNET, Le Bourg, Mr Claude GUILLONNEAU, Le Bourg.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que celui-ci doit se prononcer sur la liste des personnes énumérées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de valider la liste des ayants droit pour la coupe de bois 2017.

Le Maire,
Jean-Louis GATIGNOL

